



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE LA POINTE DE L'EST



Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est

Pourquoi la réserve de la Pointe de l'Est est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) de la Pointe de l'Est a été créée en 1978 afin de protéger des habitats servant de halte aux oiseaux migrateurs et de lieu de reproduction à des espèces en péril telles le **Pluvier siffleur** et le **Grèbe esclavon**. Cette aire protégée d'une superficie de 724 hectares est située à l'extrémité nord-est des îles de la Madeleine, dans le golfe du Saint-Laurent. Elle présente une grande diversité de milieux composés de dunes, de landes à camarine, de prairies salées, de forêts de conifères, d'étangs et de marais. Cette réserve exceptionnelle :

- est fréquentée par plus de 150 espèces d'oiseaux dont le **Bruant fauve** et la **Paruline rayée**;
- offre des sites de nidification à de nombreuses espèces de sauvagine, notamment le **Canard pilet**, ainsi qu'à des oiseaux coloniaux comme la **Mouette rieuse**;
- accueille diverses espèces d'oiseaux de rivage lors des migrations automnales, entre autres le **Courlis corlieu**;

- abrite une dizaine d'espèces de mammifères tels le **renard roux** et le **coyote** ainsi que des espèces de plantes en péril comme l'**aster du golfe Saint-Laurent**.

La réserve est exposée à diverses menaces naturelles et anthropiques, telles que l'érosion du sol, les perturbations causées par des véhicules tout-terrain et des risques de déversements accidentels de produits toxiques liés au transport maritime. Environnement Canada protège cet ensemble d'habitats fragiles qui sont uniques au Québec.

Qu'est-ce que le réseau d'aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi

que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve de la Pointe de l'Est?

L'accès public à la réserve est restreint aux endroits prévus à cette fin. Les visiteurs peuvent pratiquer la randonnée pédestre, observer la nature et faire de la photographie dans un réseau de sentiers aménagés d'une longueur de huit kilomètres. Un organisme local autorisé par Environnement Canada y offre des visites guidées et des activités de sensibilisation du public. De plus, la chasse automnale à la sauvagine est permise selon la réglementation en vigueur.



Grèbe à bec bigarré



Observation d'oiseaux

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada – Région du Québec
Service canadien de la faune
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Où est la réserve de la Pointe de l'Est?



ISBN : 978-0-660-21970-7
N° de cat. : CW66-403/2014F-PDF
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informatique d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.
Photos : Grèbe à bec bigarré © Benoît Audet; Courlis corlieu (en couverture) de L. Pirie, © Environnement Canada; paysage © Environnement Canada; observation d'oiseaux © La Salicorne;
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2014

